



MAIRIE DE

# La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

---

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2019

Convocations du 20 septembre 2019

**Présents :** Mme Brigitte Ligney, M. Alexandre Romain, M. Florian Gaiffe, M. Dimitri Coulouvrat, Mme Patricia Chopard-Lallier, Mme Colette Cuenot, Mme Dominique Myotte-Duquet, Mme Valérie El Niess

**Excusés :** M. Jérôme Chabod

**Absent :** M. Jhonny DROZ-GREY

**Secrétaire :** Mme Colette CUENOT

---

Mme le Maire informe que l'ordre du jour sera modifié.

### **1 DELIBERATION : DEFIBRILLATEUR – CONTRAT DE MAINTENANCE**

Mme le Maire informe que suite au décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018, l'obligation est faite aux établissements recevant du public (ERP) de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe. (Art. L.123-5 et L.123-6 du Code de la Construction et de l'habitation et Art. L.5233-1 Code de la Santé Publique). La date d'entrée en vigueur diffère selon la catégorie d'établissements. Les salles des Tilleuls sont classées en type L et catégorie 3. La date d'application est fixée au 1er janvier 2020.

Après exposé des devis, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir et d'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de maintenance auprès de la société LCM Le Carré Médical sise à Pontarlier, d'une durée de 3 ans avec tacite reconduction, d'un montant de **300.00 € TTC**.

### **2 DELIBERATION : VALIDATION DE DEVIS**

Après études des différentes commissions, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer les devis suivants :

- ❖ **Défibrillateur** : kit de sécurité et électrodes pour enfants (LCM Le Carré Médical, sise à Houtaud) d'un montant de **95.20 € TTC**,
- ❖ **Cage d'escalier – 3, rue des Ecoles** : protection des murs menant aux caves (menuiserie Vermot sise à La Chenalotte) pour un montant de **906.00 € TTC**,
- ❖ **Pompes de relevage Noël-Cerneux/La Chenalotte** : entretien du système hydraulique, nettoyage, contrôle état général et essais, vérification circuit électrique, dépoussiérage armoire, vérification des modes automatismes (OGELEC sise à Houtaud) d'un montant de **1 062.00 € TTC**.

### **3 DELIBERATION : ACCORD DE PRINCIPE – VENTE TERRAIN COMMUNAL**

Suite au courrier reçu en mairie de M. ROLAND et Mme BONNOT, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour la vente de terrain d'aisance jouxtant leur propriété sise au 4 Rue Rosemont, au prix de 11 euros HT le m<sup>2</sup>.

#### **4. DELIBERATION : LOCATION APPARTEMENT SOUS COMBLE - 3 rue des Ecoles**

Mme le Maire informe l'assemblée que suite à la mise en ligne sur le Bon Coin de l'annonce, 4 candidatures ont été reçues. Après étude, le Conseil Municipal décide de l'attribution et autorise Madame Le Maire à signer le bail.

#### **5. DELIBERATION : LOCATION LOGEMENT COMMUNAL**

Après remise à neuf du logement situé au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment communal, sis au 3, rue des Ecoles, Mme le Maire demande aux membres du Conseil de déterminer le montant du loyer. Après discussions, celui-ci est fixé à 700 Euros/mois (sept cent euros) + charges.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **DOSSIER ECOLE – PRISE DE POSITION**

Après un tour de table, une majorité des élus se positionne contre la construction d'un pôle scolaire. Cette décision sera communiquée au Syndicat scolaire.

##### **RUES DES TOURBIERES – ROSEMONT**

Un courrier contenant différentes observations sera adressé au Cabinet André. Le Conseil souhaite que les travaux soient réalisés avant le paiement du solde.

##### **PERMIS D'AMENAGER CLOS MERCIER**

Le permis d'aménager pour le lotissement le Clos Mercier a été reçu en mairie le 14.09.2019. Les premiers travaux devraient commencer mi-octobre.

##### **RENCONTRE AVEC LE SERVICE DE LA SECURITE ROUTIERE DE LA DDT**

Des appareils ont été installés dans différentes rues dans le but de connaître l'importance de la circulation dans le village et la vitesse des automobilistes.

##### **EMPLOYES COMMUNAUX**

Dans le but de réduire les heures supplémentaires des employés communaux, le contrat de M. ISABEY Guy a été prolongé jusqu'au 31 octobre 2019.

##### **MARCHE NOCTURNE**

Les deux dates retenues pour l'année prochaine sont le 29 août ou le 5 septembre 2020.

#### **PROCHAINES DATES A RETENIR :**

- ❖ S'EVADER ENTRE 4 MURS : – Laval le Prieuré - Samedi 12 octobre 2019
- ❖ SALON DU BIEN-ÊTRE : salles des Tilleuls – 11-12-13 octobre 2019
- ❖ ADDICTION AUX ECRANS : - Le Russey – annexe de la salle des fêtes - Mardi 15 octobre 2019 à 20h30. Accès libre.
- ❖ REPAS DES AINES : grande salle du Tilleul : Samedi 30 novembre 2019 à 12h00